

Le contexte de l'innovation

Après plusieurs années de soutien aux communes, syndicats et intercommunalités, au travers de quelques 58 règlements sectoriels dont certains dataient de plus de 15 ans, et face à un contexte de forte évolution des territoires (démographie, économie, paysage institutionnel,...), le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est investi dans une réforme complète de sa politique d'aides aux investissements des acteurs publics locaux (communes, communauté de communes, communautés d'agglomération, syndicats, bailleurs et maisons de retraite).

L'idée innovante

La création de contrats territoriaux comme outil unique de financement des projets d'investissements publics locaux, à l'échelle des périmètres intercommunaux et s'adressant à tous les maîtres d'ouvrage publics locaux avec une mise en œuvre transversale et participative, en externe et en interne, tant au niveau technique qu'au niveau politique.

L'objectif recherché

Adapter notre mode d'intervention, préserver, conforter et pérenniser le rapport privilégié entre le Conseil général et les acteurs publics locaux dans un cadre financier contraint.

La démarche mise en œuvre

Innovation interne :

Suppression de 58 règlements sectoriels,

Production d'une vision départementale des enjeux de développement de chacun des territoires géographiques intercommunaux, au sein des portraits de territoires (voir annexe), partagée avec les acteurs locaux lors des 1ères conférences territoriales.

Mise en place d'une organisation transversale : désignation de référents techniques dans chaque direction opérationnelle, réunions des référents afin d'émettre un point de vue technique transversal avant toute réunion politique sur chacun des territoires, utilisation d'un seul et même outil informatique : logiciel astre subvention, et d'une extraction, création d'un fichier partagé « contrats de territoires ».

Remettre le conseiller général au cœur du dialogue par des comités consultatifs préparatoires aux conférences territoriales.

Création d'une seule Autorisation de programme de 200 M€ sur 4 ans, répartie sur les 32 territoires selon des critères de richesse et de charge.

Innovation externe :

Des conférences territoriales rassemblant tous les acteurs publics locaux: lieu d'échanges, de débats et de négociations sur les enjeux de développement partagés sur les territoires concernés, ainsi que sur la construction des programmes d'investissements (investissements retenus pour recevoir l'aide financière du Conseil général).

Des outils techniques de recueil des projets : fiches projet, fiches programmation...

Le contenu de la réalisation

Les contrats territoriaux offrent une vision globale de l'ensemble des projets d'investissement d'un même territoire, tant au niveau des acteurs publics que des enjeux investis.

Ils permettent ainsi au Département de soutenir des projets d'investissements répondant à divers enjeux des territoires autant en matière de solidarité, d'habitat, de réseaux,

d'environnement, d'économie, de services, de transports... permettant d'engager le dialogue autour du projet de territoire.

Les moyens humains et financiers

Les moyens humains

En interne :

le pôle accompagnement des collectivités et contractualisation (PACTC) de la direction du développement est chargé du pilotage technique de la construction des 32 contrats territoriaux (3 ETP).

Les référents techniques : chacune des 4 directions opérationnelles a désigné 4 à 6 référents techniques chargés de suivre les contrats au nom de leur direction.

Ils ont participé à la rédaction des portraits de territoire. L'ensemble des projets est examiné de manière transversale au sein des réunions des référents. Ils assistent aux conférences territoriales.

Le Comité de direction : valide les positions des réunions des référents

Le comité de suivi et de régulation : composé de la vice-présidente en charge de la politique, de la DGS et du PACTC, suite à la contractualisation, il arbitre les demandes des élus locaux, ainsi que le processus d'évaluation.

Les comités consultatifs : composés des conseillers généraux et de la vice-présidente, ils se réunissent avant chaque conférence territoriale

En externe : les conférences territoriales réunissent tous les maires, présidents d'EPCI et techniciens de ces structures, ainsi que les bailleurs et EHPAD de chacun des 32 territoires (périmètres intercommunaux).

Les moyens financiers

Un cadre budgétaire de 200 M€ sur 4 ans, répartis sur les 32 périmètres intercommunaux en fonction de la population DGF 2012 pondérée par le potentiel financier agrégé (ressources du territoire) et la longueur de voirie communale (symbolisant une charge pour le territoire).

Le bilan de la réalisation

32 contrats signés durant l'année 2013.

Démarche d'évaluation en cours de mise en œuvre (notamment dans sa 1^{ère} phase) avec la définition d'indicateurs, d'une base de données et la réalisation d'entretiens visant à interroger les différents acteurs internes et externes de la démarche ; recoupant ainsi une approche quantitative et qualitative de la démarche.

Premier état des lieux et résultats à l'automne 2014 avec restitution auprès des territoires lors de conférences de territoire prévus pour répondre aux demandes d'avenants au contrat.

Contact

Bénédicte Lacaze-Labadie, chef de pôle accompagnement des collectivités et contractualisation

Tél. : 05 59 11 44 22

Courriel : benedicte.lacaze-labadie@cg64.fr